

Règlement du QUIZZ KABOOM !

Préambule

Le présent règlement concerne le QUIZZ KABOOM ! organisé par l'émission tv « Kaboom ! ». Ce concours met en jeu, par tirage au sort, des bandes-dessinées de la série « Chronique des immortels ». Les spécificités des prix susmentionnés sont détaillés dans l'article 1 ci-dessous.

Ce jeu se déroule du 21/07/2014 (20h30) au 04/08/2014 (10h00). Il est gratuit et sans obligation d'achat et est accessible via la page :

https://www.facebook.com/profile.php?id=220367751437897&sk=app_553174164726188

Article 1 : Dotation

Le concours est composé des dotations suivantes :

*Prix 1 à 50 : Tome 1 & 2 de « La Chronique des Immortels » (Editions Paquet).

*Prix 51 à 100 : Tome 1 de « La Chronique des Immortels » (Editions Paquet).

Article 2: Conditions de participation

*Ce QUIZZ est ouvert à toute personne physique résidant en Belgique, France, Suisse et Canada.

*Sont exclus de toute participation au présent QUIZZ et du bénéfice de la dotation, les personnes mineures ainsi que l'ensemble du personnel de la Société organisatrice et de ses Partenaires, y compris leur famille et conjoints.

*Les personnes n'ayant pas complété correctement le formulaire du concours seront disqualifiées.

*La participation au QUIZZ implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

Article 3: Modalités de participation

Le joueur se connecte sur l'adresse : www.facebook.com/kaboombd, clique sur l'onglet "QUIZZ KABOOM !", clique sur « J'aime » et après avoir pris connaissance des modalités de participation :

*Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois.

*Les lots mis en jeu feront l'objet d'un tirage au sort parmi les personnes ayant validé leur participation en remplissant correctement le formulaire d'inscription.

Article 4 : Sélection des gagnants

* Un seul lot sera attribué par gagnant.

*La liste des gagnants désignés par tirage au sort sera publiée sur le site www.kaboombd.tv (rubrique « blog »). Les gagnants résidants sur le territoire belge devront se rendre dans l'une des « Librairies Slumberland » (Uccle, Woluwé, Namur, Louvain-La-Neuve ou Liège) pour retirer leur lot sur présentation de la carte d'identité dans un délais maximal de deux semaines après la date de clôture du QUIZZ. Les autres lots seront envoyés par voie postale à l'adresse mentionnée dans le formulaire d'inscription.

sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Acheminement du lot

*Il sera demandé aux gagnants résidants sur le territoire belge de se rendre dans l'une des « Librairies Slumberland » suivantes : Uccle, Woluwé, Namur, Louvain-La-Neuve ou Liège pour retirer leurs lots.

*Ils pourront ensuite en bénéficier contre présentation de la carte d'identité auprès d'un responsable désigné au sein des « Librairies Slumberland ».

*Ils disposent d'un délais de 2 semaines, pour retirer leur lot, a dater de la date de la fin du QUIZZ.

*Les gagnants résidant en France, Suisse ou Canada recevront leur dotation par voie postale à l'adresse mentionnée dans le formulaire d'inscription.

Article 6 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu "QUIZZ KABOOM !" implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à

https://www.facebook.com/profile.php?id=220367751437897&sk=app_553174164726188

et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu "QUIZZ KABOOM !" s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours le participant doit s'adresser par mail avec accusé de

réception à info@kaboombd.tv et non à Facebook.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement du concours toute personne, qui par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement du concours. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 7 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir les informations suivantes : nom, prénom, email, adresse postale, téléphone. Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et seront nécessaires à la détermination des gagnants. Ces informations sont destinées exclusivement à l'Organisateur, et ne seront pas transmises à des tiers.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à la newsletter des « Librairies Slumberland ». Les données ainsi recueillies pourront être utilisées conformément aux dispositions légales. Les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. En cas de demande de correction ou de suppression, les joueurs devront envoyer un email avec accusé de réception à info@kaboombd.tv

Article 8 : Litiges

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être envoyées par mail avec accusé de réception à info@kaboombd.tv et ce au plus tard 90 jours après la date limite de participation au Jeu.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit.

Article 9 : Mentions légales

La société organisatrice : « Kaboom ! », représentée par Patrice Gautot, Thibaut Fontenoy et Alain van de Poele.

Contact : info@kaboombd.tv